



Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2025 du budget principal et des budgets annexes

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas de vocation à faire l'objet d'un budget annexe.

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont quant à elles retracées dans des budgets annexes. A Saint-Laurent-sur-Gorre trois activités industrielles et commerciales sont retracées dans des budgets annexes (station-essence, assainissement collectif, Lotissement de La Borie).

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Chacune des sections du budget doit être votée en équilibre. Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son article L1612-7 autorise, dans certains cas, le vote en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le Conseil Municipal.

Article 1 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CCAS, Communauté de Communes Ouest-Limousin, Syndicat Vienne-Gorre, SEHV, syndicat de musique...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

CHAPITRES DEPENSES		BP 2024	CA 2024	BP 2025
O11	Charges à caractère général	759 170,00	720 133,72	768 250,00
O12	Charges de personnel	672 863,00	636 091,71	679 796,00
C014	Atténuations de produits	1 050,00	324,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	128 590,00	114 188,02	207 884,00
66	Charges financières	10 868,00	10 867,44	8 927,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions	50,00	0,00	400,00
	<i>Dépenses réelles</i>	1 574 091,00	1 481 604,89	1 667 757,00
O42	Opérations d'ordre	57 623,00	509 922,67	34 827,00
O23	Virement à la section d'inv	228 904,00 €		327 251,32 €
	Total	1 860 618,00	1 991 527,56	2 029 835,32

Charges de fonctionnement : évolution et structures :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	551	580	596	707	710	759	771
Charges de personnel	524	521	554	577	605	673	676
Atténuation de produits	0	0	50	0	1	1	1
Autres charges de gestion courantes	104	138	176	145	292	129	207
Charges financières	19	17	16	14	12	11	8
Charges exceptionnelles	3	3	3	0	1	1	1
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 233	1 308	1381	1487	1625	1574	1667

En milliers d'euros

B. RECETTES :

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- La fiscalité des impôts locaux : pour notre commune en 2024 les taux d'imposition n'augmenteront pas.

	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière (bâti)	46,12%	46,12%	46,12%	46,12%
Taxe foncière (non bâti)	60,25%	60,25%	60,25%	60,25%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	Néant	15,75%	15,75%	15,75%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, locations de salle), revenus des immeubles, revenus des panneaux photovoltaïques...

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – recettes :

CHAPITRES RECETTES		BP 2024	CA 2024	BP 2025
O13	Atténuations de charges	8 000,00	8 320,97	8 500,00
70	Produits des services, du domaines	90 590,00	96 397,01	81 206,00
73	Impôts et taxes	206 315,00	270 575,17	206 315,00
731	Fiscalité locale	739 473,00	741 425,32	741 783,00
74	Dotations et participations	388 429,00	475 867,02	454 230,00
75	Autres produits de gestion courante	153 000,00	176 536,55	150 000,00
76	Produits financiers		41,70	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	127 513,44	1 000,00
	<i>Recettes réelles</i>	<i>1 586 807,00 €</i>	<i>1 896 677,18 €</i>	<i>1 643 034 €</i>
O42	Opérations d'ordre	1 242,00	328 291,84	1 242,00
OO2	Résultat reporté	272 569,00	272 569,39	385 559,32
	Total	1 860 618,00	2 497 538,41	2 029 835,32

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses :
 - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - le remboursement du capital des emprunts
- En recettes :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Détail par chapitre de la section d'investissement – dépenses :

Chapitres/Opérations	Budgétisé
16 Capital des emprunts	41 117
16 Cautions reversées	1 000
23 Eclairage public 2023	40 831
23 Eclairage public 2025	15 831
23 Travaux bâtiments 2024	20 000
23 Travaux bâtiments 2025	49 382
23 Réaménagement restaurant scolaire	9 600
23 Rénovation intérieure de l'Eglise	263 188
23 Huisseries/volets école primaire	27 310
21/23 Aménagement logements temporaires	28 000
23 Plans d'eau	16 930

20/23 Bordures & trottoirs	387 000
20 Etudes salle des fêtes	12 636
23 Rénovation énergétique salle des fêtes	96 498,79
21 Acquisitions 2025	50 000
21 Matériels & agencements 2024	2 300
21 Matériels & agencements 2025	18 285
27 Avance budget lotissement Sadi Carnot	327 302
Total dépenses réelles	1 407 210,79
040 opérations d'ordre entre sections	1 242
041 Opérations patrimoniales	6 600
Total dépenses investissement de l'exercice	1 415 052,79

Détail par chapitre de la section d'investissement – recettes :

Chapitres/Opérations	Budgétisé
10 FCTVA	100 770
10 Taxe d'aménagement	3 000
27 Remboursement avance budget station	18 208
024 produits des cessions	20 000
165 cautions encaissées	1 000
13 Subvention Eclairage public 2023	23 879
13 subventions travaux Eglise	350 469
13 Aménagement restaurant scolaire	73 980
13 Huisseries/volets école primaire	39 559
13 Bordures & trottoirs	128 000
13 Subvention étude salle des fêtes	1 666
13 Subvention Région abribus	2 400
1068 Excédents de fonctionnement 2023 capitalisés	120 451
Total recettes réelles	883 382
021 virement de la section de fonctionnement	327 251,32
040 opérations d'ordre entre sections	34 827
041 opérations d'ordre entre sections	9 600
001 Excédent d'investissement reporté	159 992,47
Total recettes investissement de l'exercice	1 415 052,79

Article 2 La Dette

Exercices	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2024	50 042,37	10 867,44	39 174,93	188 888,14
2025	50 042,37	8 926,28	41 116,09	147 772,05
2026	50 042,37	6 888,41	43 153,96	104 618,09
2027	50 042,37	4 749,05	45 293,32	59 324,77
2028	31 406,80	2 502,98	28 903,82	30 420,95
2029	31 406,80	985,43	30 420,95	0

Dettes par habitant

Au 01/01/2025 : 1403 habitants ; dette par habitant 134,63€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Article 3 Le personnel

Charges de personnel pour 2025 : 676 796€ soit 34,50% du total des dépenses prévues de fonctionnement.

- 1 Technicien Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Rédacteur Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Rédacteur TC
- 1 Adjoint administratif TC
- 1 Adjoint administratif TNC
- 3 Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe TC
- 2 Adjoints Techniques TC
- 3 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe TNC
- 2 Adjoints techniques TNC
- 2 ATSEM principaux 1^{ère} classe TC

Article 4 Le budget annexe de l'assainissement

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 90 990,13€

Elles consistent en la cotisation au SATESE (service du Département pour le contrôle de la station) ; les intérêts des emprunts ; les amortissements. Et la nouvelle redevance performance des réseaux d'assainissement.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « virement à la section d'investissement » d'un montant de 40 602,13€ a été inscrite.

- Recettes : 90 990,13€

Elles consistent en la surtaxe versée par la SAUR, les participations à l'assainissement collectif, l'amortissement des subventions d'investissement et l'excédent de fonctionnement reporté (36 034,13€).

Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 127 978,95€

Elles consistent en le remboursement du capital des emprunts, l'amortissement des subventions, les travaux d'assainissement du lotissement Sadi Carnot et des branchements nouveaux de bâtiments aux réseaux d'assainissement.

- Recettes : 127 978,95€

Elles consistent en les amortissements, le virement de la section de fonctionnement et l'excédent d'investissement reporté (46 183,82€).

La dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2024	5 410,50	2 743,83	2 666,67	157 333,33
2025	16 861,35	6 194,67	10 666,68	146 666,65

Dette par habitant

Au 01/01/2025 : 1403 habitants ; dette par habitant 112,14€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Article 5 Le budget annexe de la station-essence

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 1 622 110,16€

Elles consistent en l'achat des carburants, fournitures (rouleaux papier), maintenance, téléphone, eau, électricité, commission cartes bancaires, assurance, part des frais de personnel, amortissements, écritures de stocks au 31/12/2024.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « dépenses imprévues » d'un montant de 78 519,16€ a été inscrite.

- Recettes : 1 622 110,16€

Elles consistent en la vente des carburants, amortissement des subventions, prévision des stocks au 31/12/2025 et l'excédent de fonctionnement 2024 reporté (74 171,16€).

Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 157 676,57€

Elles consistent en le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal, l'amortissement des subventions, la prévision des stocks au 31/12/2025.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, deux lignes d'équilibre « travaux divers » d'un montant de 78 529,57€ et Concessions (logiciel) d'un montant de 3 000€ ont été inscrites.

- Recettes : 157 676,57€

Elles consistent en les amortissements et les écritures de stocks au 31/12/2024, et l'excédent d'investissement 2024 reporté (99 745,57€).

Ce budget n'a pas d'emprunt.

Article 6 Le budget annexe du lotissement Sadi Carnot

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 451 269€

Elles consistent en les travaux d'aménagement du lotissement, la maîtrise d'œuvre et les frais divers pour 327 808€ ; une régularisation de centimes TVA pour 1€ et l'opération d'ordre de l'annulation du stock initial pour 123 460€.

- Recettes : 451 269€

Elles consistent en l'opération d'ordre de la variation du stock final pour 451 268€ et la ligne de régularisation de centimes TVA pour 1€. Cette année il n'y aura pas en principe de vente de terrain.

Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 451 268€

Elles consistent en l'opération d'ordre de la constatation du stock final pour 451 268€.

- Recettes : 451 268€

Elles consistent en l'opération d'ordre de l'annulation du stock initial pour 123 400€ et l'avance versée par le budget principal à hauteur de 327 808€.